



Le SICTAME-UNSA vous informe

www.sictame-unsatotal.org



Négociation Salaires ?... Injonction de Salaires plutôt !

L'employeur a une obligation de négocier les salaires tous les ans... mais pas l'obligation de... conclure !

Pour expédier cette obligation, la Direction organise, tous les ans, une **réunion de négociation de type « Total »**, en fait une réunion d'infantilisation des Organisations Syndicales :

« SI VOUS NE SIGNEZ PAS, VILAINS PETITS SYNDICATS...

... VOUS SEREZ PUNIS : PAS ou PEU
D'AUGMENTATION ! »

Dès lors, il suffit à la Direction d'attendre la signature des deux Organisations Syndicales « **BENI** » et « **OUI-OUI** » pour imposer ce qu'elle veut... sans la moindre négociation ! → CQFD

... Et aux deux Organisations Syndicales « **BENI** » et « **OUI-OUI** » d'expliquer ensuite que, grâce à elles, on a évité le pire !

« *Là, là... T'as vu, si on n'aurait pas signé*

(1)... on se serait fait drôlement gronder par la Maitresse Direction,

(2)... on n'aurait pas eu de publicité de Total dans nos revues syndicales »

(d'après BENI et OUI-OUI à la sortie de la séance de signature de la parodie d'accord)

Que faire alors ?

- Inutile de refaire l'historique de l'infantilisation « à la Total » !
- Inutile de demander des négociations sérieuses qui dureraient plus d'une journée !
- Inutile pour chaque syndicat d'y aller de sa vision et de ses propres propositions d'augmentation !
- Inutile, comme le fait chaque année le SICTAME-UNSA, de faire de savants calculs et de tenter un raisonnement !

Le résultat (*de la négociation ?*) des augmentations de salaire est déjà écrit par la Direction,
... et soutenu par avance par les « **BENI** » et « **OUI-OUI** »¹ !

Alors, inutile de vous présenter les propositions du SICTAME dont la Direction n'a que faire ?...
Il ne sera pas dit cependant que le SICTAME n'y a pas réfléchi et ne propose rien !

Retrouvez les propositions du SICTAME au verso.

¹ *Grand jeu de la signature : d'après vous, qui sont « BENI » et « OUI-OUI » ? (voir bulletin réponse au verso).*

Si votre réponse correspond à la réponse majoritaire, vous aurez droit à 50 % de réduction sur l'adhésion au SICTAME pour l'année 2013 !

NB : les adhérents actuels au SICTAME sont hors jeu...

La négociation annuelle obligatoire sur les salaires se tiendra, cette année, le vendredi 14 décembre ;

Le SICTAME-UNSA demande :

- la négociation d'une **augmentation générale (AG) applicable à tous**, y compris les quelques 2 300 cadres de coefficient supérieur à 560.

Cette augmentation doit au moins compenser l'inflation : l'accord 2012 était basé sur une prévision d'inflation à 1,7 %, qui ressortira en fait autour de 2 %. On peut tabler sur une inflation du même ordre en 2013. C'est pourquoi nous demandons une **AG de 2,3 % (incluant donc un rattrapage au titre de 2012)**. On pourrait envisager une AG plus faible, à la condition que l'accord prévoit une clause de revoyure permettant de procéder en 2013 à un ajustement en fonction de l'inflation effectivement observée.

- **un plancher applicable à l'AG**, afin de donner un coup de pouce aux plus bas salaires, système qui augmente donc l'AG des salariés les moins payés, sans pour autant réduire l'AG des autres salariés et sans l'inconvénient des effets de seuil. A ce titre, le SICTAME demande un **plancher de 80 €**
- pour le SICTAME, **ce n'est pas la prime qui prime**. Le SICTAME préfère les AG aux primes. Cependant, si la direction veut octroyer une prime au personnel pour encourager la performance collective, le SICTAME y est favorable dans la mesure où la direction ne l'impute pas pour tout ou partie sur l'AG.
- **la négociation d'une enveloppe globale pour les MSI (Mesures Salariales Individuelles)**, mais sans ventilation selon les catégories. L'attribution des MSI est sous la responsabilité de la direction ; leur enveloppe doit être suffisante pour, au delà des AG, permettre à chacun une évolution de carrière en lien avec l'accroissement de ses compétences, de son expérience et de son mérite. C'est un facteur de motivation. Pour qu'une telle politique puisse être correctement menée, le SICTAME demande **pour les MSI une enveloppe d'au moins 2 % de la Masse Salariale**.
- **la transparence en matière de rémunération**, notamment pour assurer la cohérence et l'équité du système. Les CSAP (*Commissions de Suivi des Augmentations et Promotions*) de Total devraient s'inspirer de la meilleure pratique que constituent les Commissions paritaires d'Elf EP pour évoluer et ainsi mieux répondre aux attentes des salariés.

Et pour les sérieux, ceux qui veulent approfondir (il y en a), voir nos précédents tracts :

- de janvier 2012 : « *Un accord salarial sous la contrainte...* »²

- de décembre 2011 : « *La politique de Total doit encourager le travail d'équipe, clé de ses succès passés, présents et à venir...* »³

Le SICTAME-UNSA demande pour l'ensemble du personnel des trois UES :

Une AUGMENTATION GENERALE de 2,3 %, avec plancher de 80 €

Cette augmentation générale doit s'appliquer à tous : OETAM et Cadres, quel que soit leur niveau

POUR LES MSI : une ENVELOPPE de 2 % de la MASSE SALARIALE

Grand jeu de la signature, Oui, d'après moi : BENI = ; OUI-OUI =

Oui, je souhaite adhérer au SICTAME ; envoyez-moi un bulletin d'adhésion !

Nom : Prénom : Adresse :

.....ou courriel : **A retourner au :**

SICTAME-UNSA-TOTAL : Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71); à Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)

à Michelet B La Défense Bureau RD 09 (01.41.35.75.93) ; au Spazio Nanterre Bureau A12013 (01.41.35.34.48)

² accessible à l'adresse : http://sictame-uns-total.org/upload/tracts/Tracts_2012_01_10_Accord_Salaires_2012.pdf

³ accessible à l'adresse : http://sictame-uns-total.org/upload/tracts/Tracts_2011_12_08_NAO_salaires.pdf